

Les principales approches du chômage et de l'emploi utilisées en France

A partir d'économie et statistique, n° 249, décembre 1991

	Chômage au sens du BIT	Demande d'emploi en fin de mois (DEFM)	Chômage au sens du recensement
Définition	être sans travail (au sens du BIT) être disponible pour travailler (dans un délai déterminé) Rechercher effectivement un travail	être sans emploi (sauf activité réduite) être disponible pour travailler être inscrit sur les listes de l'ANPE comme recherchant un emploi	Se déclarer chômeur et ne pas déclarer qu'on ne recherche pas d'emploi ou Se déclarer mère de famille, femme au foyer ou retraité et déclarer rechercher un emploi
Source	INSEE, enquête Emploi (1968)	ANPE (1967)	INSEE (recensement de la population)
Périodicité	Annuelle	Mensuelle	Modalités d'enquête / recensement

« **Conventions adoptées au sein de l'Union européenne** (règlement du 7 septembre 2000) : est considéré comme chômeur quelqu'un âgé de 15 à 74 ans, qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure la semaine de référence, qui est à même de travailler (c'est-à-dire susceptible de prendre un travail dans un délai de deux semaines) et qui cherche un emploi rémunéré et a entrepris des démarches spécifiques pour trouver un emploi au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence. » (Dominique Meurs, Cahiers Français, n°317, 11/03)

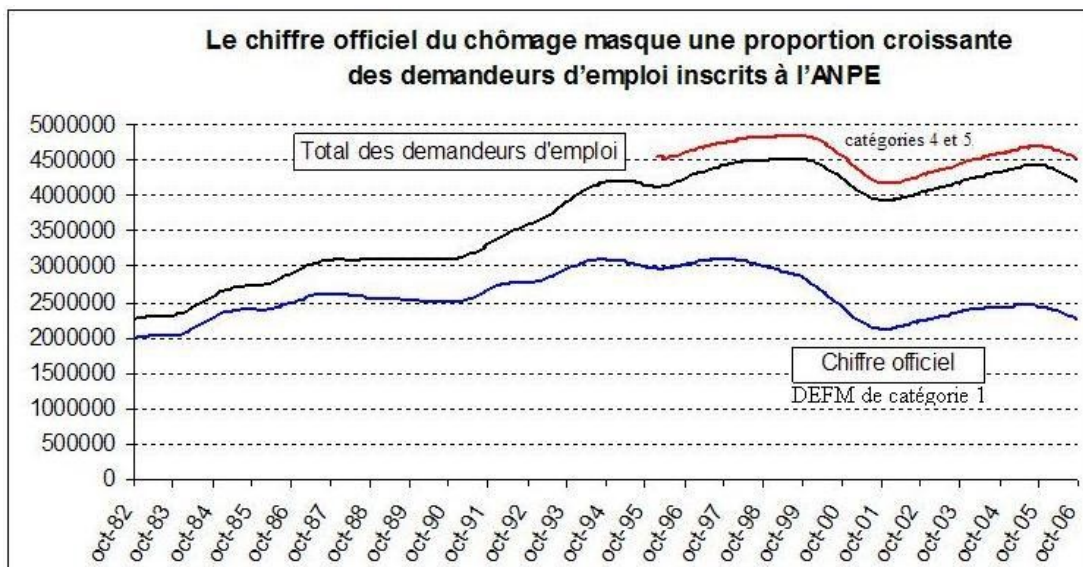
Les **statistiques mensuelles** (1967) de l'ANPE concernent les chômeurs inscrits auprès de l'Agence et accomplissant des " actes positifs de recherche d'emploi ". Elles distinguent huit catégories de demandeurs d'emploi :

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E.		Sans activité réduite > 78 heures/mois	Activité réduite > 78 heures/mois
Personne sans emploi, immédiatement disponible , à la recherche d'un emploi à durée:	indéterminée, à temps <i>plein</i>	1	6
	indéterminée, à temps <i>partiel</i>	2	7
	Déterminée, temporaire/saisonnier	3	8
Personne sans emploi, non-immédiatement disponible , à la recherche d'un emploi		4	
Personne pourvue d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi		5	

A partir de : Jacques Freyssinet, " Comparaison internationale de la mesure du chômage. Le cas de la France ", Document de travail, IRES, 12/99, dans Les Cahiers Français n°304, 09/01

Depuis 1985, certains chômeurs âgés (de plus de 57 ans et demi ou de plus de 55 ans sous certaines conditions) sont dispensés de recherche d'emploi (DRE) et ne figurent plus de la statistique officielle.

Depuis 1995, les personnes exerçant une " activité occasionnelle ou réduite " de plus de 78 heures n'appartiennent plus aux catégories 1, 2 ou 3 (mais aux catégories 6, 7 et 8). Ce changement a entraîné une rupture importante, notamment dans la **catégorie 1** qui constitue le « **baromètre du chômage** ».



Note: la courbe supérieure (en rouge) inclut les catégories 4 et 5, pour lesquelles les chiffres sont disponibles seulement depuis 1995.